

VILLE D'ESBLY

INFORMATION DÉCRUE EN COURS

MESSAGE N°68 DU 14 FÉVRIER 2018 à 10h00

VIGILANCE JAUNE pour le tronçon Marne aval maintenue.

Ce mercredi, les niveaux sont à la baisse sur l'ensemble du tronçon. De nouvelles précipitations attendues dans la nuit de mercredi à jeudi pourraient générer de nouvelles hausses faibles sur le tronçon.

COMMUNIQUÉ DU SMITOM :

"Les inondations catastrophiques dont notre département a été victime ces derniers jours, nous conduisent à assouplir les règles d'accès en déchèteries pour les particuliers.

Il a été décidé, temporairement et jusqu'au 4 mars 2018, d'accepter les dépôts en déchèterie des particuliers des communes concernées par les inondations n'ayant pas de cartes d'accès.

Une simple autorisation sera à compléter sur site permettant le passage en déchèterie. Dans tous les cas le volume maximum quotidien (4 m3 par jour) et la nature des déchets acceptés restent inchangés.

A partir du 5 mars, le règlement intérieur des déchèteries sera à nouveau appliqué. La présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité redeviendra obligatoire. Des autorisations exceptionnelles d'accès en déchèterie pourront être accordées ; les particuliers devront contacter les services du SMITOM (01.60.44.40.03) 24h à l'avance."

Aux heures d'ouverture de la mairie (8h30-12h/13h30-16h45), vous pouvez nous joindre au ☎ 01.64.63.44.00 ou 01.64.63.44.02.

En dehors des heures d'ouverture de la mairie, vous pouvez joindre le numéro d'astreinte - ☎ 06.85.01.19.40.



Le Maire,
Conseillère Départementale
du canton de Serris,


Valérie POTTIEZ-HUSSON.